

Maltraitements: la Hongrie condamnée

Par [JFB](#) le lun 31/05/2010 - 14:38

La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné la Hongrie, jeudi 20 mai, pour mauvais traitements infligés à un détenu paraplégique handicapé à 100%. Le requérant, Zoltan Engel, a été condamné à la prison à perpétuité pour avoir tué par balle un policier lors d'une tentative de vol à main armée en 2003. Blessé à cette occasion, il est resté paraplégique et ne se déplace qu'en fauteuil roulant. De février 2005 à décembre 2006, M. Engel fut détenu dans la prison de Szeged. Harcelé par les autres détenus à cause de son handicap et de son incontinence, il ne participait pas aux sorties en plein air. Placé dans la catégorie des détenus en régime de haute sécurité, il était toujours transporté les mains menottées à sa ceinture. Lorsqu'il était transporté dans une fourgonnette sans ceinture de sécurité, il ne parvenait à se maintenir dans son fauteuil roulant qu'en appuyant sa tête contre la portière du véhicule. En outre, pour le faire entrer dans la fourgonnette ou l'en sortir, on le traînait régulièrement par la ceinture, quelques fois à même le sol. Souffrant également d'hypertension et de surpoids, il ne fut finalement transféré dans un établissement pénitentiaire spécialisé dans une cellule individuelle conçue pour les détenus handicapés qu'en décembre 2006.

La Cour de Strasbourg a conclu que M. Engel avait été soumis à un traitement dégradant et qu'il y avait eu violation de l'article 3 de la Convention (interdiction des traitements inhumains ou dégradants). La Hongrie a été condamnée à verser au requérant 12.000 euros pour préjudice moral.

(source: AFP)

•
Catégorie
Agenda Culturel